

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Rubrique : recommandation pour rapport minimum au prescripteur

Présentation :

Cette Fiche de Synthèse répond aux critères exposés dans le décret du 29 juin 2000 qui fait obligation au kinésithérapeute de produire des rapports à intervalles spécifiés.

Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :

La fiche se veut polyvalente. Succincte, elle est accompagnée en cas de besoin des résultats de bilans plus spécifiques. Cette « Evolution 2 » correspond à la fin des séances : soit une explication de ce qui a été fait, soit une demande de prolongation ou d'arrêt des séances.

Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :

Première synthèse (voir Evolution 1)

Critères de péjoration (diagnostic associé) :

Mentionner visiblement les co-morbidités dont le patient est porteur à la première séance, afin de se prémunir contre le risque d'une désignation « complication ».

Présentation :

- La taille de chacun des encadrés est laissée à l'appréciation des utilisateurs – nous recommandons une feuille unique, recto seulement, en laissant le plus de place possible aux problèmes identifiés par le Kinésithérapeute.
- Les « problèmes » sont les Déficiences et Incapacités qui perturbent le patient (vocabulaire de l'OMS)
- Cette fiche Evolution 2 a restitué les colonnes de dates intermédiaires, le groupe considérant que certains « Problèmes » peuvent être identifiés à une date ultérieure à celle de la Prise en Charge. Les colonnes étroites permettent de rendre compte de la date d'apparition (à gauche) et de résolution (à droite) du problème intercurrent.
- Nous retrouvons « Nombre de séances effectuées », qui correspond au second envoi.

Nouvelles rubriques :

- Un ajout de première ligne : nom du patient et numéro de dossier, ce qui était implicite dans la version d'origine.
- Ajouts de l'encadré n°3 : les « **Conseils de Prévention** », préoccupation actuelle des organismes de tutelle. Notre profession a toujours donné des conseils, sans l'écrire. Dans le contexte des directives sur la qualité « si ce n'est pas écrit, ce n'est pas fait », il est judicieux de préciser d'une ligne que ces conseils ont été donnés, et leur nature.
- Dans la première synthèse il s'agissait de conseils pour faciliter la vie quotidienne ou « **Education à la santé** ». Dans le rapport final il s'agit de prévenir les récurrences, d'où « **Prévention** »
- L'encadré n°4 a conservé les « points forts » et les « points faibles » du patient, qui ont pu évoluer.
- Les conseils donnés pour Evolution 1 restent valables à ce stade.

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Modèle de fiche de synthèse (évolution 2 – suivi)

Nom du patient _____

N° de dossier _____

Date de prescription _____ Date de début de prise en charge _____

Nombre de séances effectuées :

Diagnostic médical :

<i>Problèmes identifiés par le MK (déficiences, incapacités)</i>	<i>Évaluat initiale Date :</i>	<i>Principes thérapeutiques</i>	<i>Évaluat finale Date :</i>

Objectifs et priorités de la kinésithérapie :

Conseils de prévention :

Commentaires pour expliquer l'arrêt ou l'éventuelle prolongation des séances :

Points forts :

Points faibles :

Signature et date :